



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 17 juin 2020

Ligne 18 : Lancement d'une nouvelle enquête publique

Le projet de la ligne 18 du Grand Paris Express reliant les gares Aéroport d'Orly (exclue) à Versailles Chantiers a été déclaré d'utilité publique par le décret n°2017-425 du 28 mars 2017.

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, Michel Cadot, organise, du lundi 15 juin au vendredi 17 juillet 2020, à la demande de la Société du Grand Paris (SGP), maître d'ouvrage, une enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique modificative emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes d'Orsay, Palaiseau et Wissous (91).

Cette enquête publique porte sur :

- l'inclusion de la gare CEA Saint-Aubin, qui n'était pas couverte par la déclaration d'utilité publique initiale en raison d'incertitudes qui ont maintenant été levées du fait de l'évolution des fonctions du CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives) ;
- les évolutions à la marge du tracé entre les gares Aéroport d'Orly et CEA Saint-Aubin, incluant notamment une optimisation de la transition souterrain/aérien à Palaiseau, résultant de l'avancée des études techniques ;
- la mise à jour des coûts et de la rentabilité socio-économique du projet du Grand Paris Express et en particulier de la ligne 18 ;
- les adaptations des Plan Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes d'Orsay, Palaiseau et Wissous . Ces adaptations sont nécessaires pour permettre la mise en œuvre du projet modifié. Elles font l'objet d'une procédure de Mise en Compatibilité des Documents d'Urbanisme (MECDU) de ces 3 communes, menée conjointement à la DUP modificative.

Enquête publique du 15 juin au 17 juillet 2020

L'enquête publique sera conduite par une commission d'enquête indépendante qui se tiendra à la disposition de la population lors de permanences organisées dans 3 lieux d'enquête.

Pendant l'enquête, le public pourra **consulter le dossier et déposer ses observations** à la mairie de Saclay, à la sous-préfecture de Palaiseau ainsi qu'à la préfecture de Paris et d'Île-de-France ou via le site internet dédié à l'enquête publique : <http://ligne18.enquetepublique.net>

De plus, un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour échanger par téléphone, sur rendez-vous, à réserver sur : <http://ligne18.enquetepublique.net> ou au 01 83 62 45 74 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.


L'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête, en ligne sur ce site, détaille les dates et heures des permanences physiques et audio de la commission d'enquête.

A l'issue de l'enquête et du rapport de la commission d'enquête, un décret en Conseil d'État pourra déclarer d'utilité publique les modifications apportées au projet de la ligne 18. Cette déclaration d'utilité publique emportera mise en compatibilité des documents d'urbanisme d'Orsay, Palaiseau et Wissous.

Compte-tenu de l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19, les modalités d'information et de participation du public par voie dématérialisée ont été favorisées.

Contact presse

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris
01 82 52 40 25 – pref-presse@paris.gouv.fr
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

 @Prefet75_IDF